

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 octobre 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins
Yvan Paré, vice-président et représentant de Saint-Martin
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Donald Couture, représentant de Sainte-Aurélie
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 5016-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 15.1 Équipement informatique;**
- 15.2 Remplacement de la boîte d'ensilage;**
- 15.3 Salaires.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5017-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
21 SEPTEMBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 septembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 19 octobre 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de septembre 2017;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours des mois d'août et septembre 2017, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5018-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1700759 à #C-1700817 inclusivement, de même que les chèques
#P-1700386 à #P-1700426 inclusivement, pour un déboursé total de
692 985.68\$.**

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION NO: 5019-17

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2018

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil autorise Madame Josée Larivière, adjointe administrative à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-sud à déposer une demande d'aide financière pour l'embauche d'un maximum de deux (2) étudiants dans le Programme Emploi Été Canada 2018;

QUE Madame Larivière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier pour et au nom de la Régie;

QUE Monsieur Patrick Marcoux, contremaître, soit autorisé à procéder au recrutement de ces étudiants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5020-17

FOURNITURE DE DIESEL 2018

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2018;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont été invitées à soumissionner à savoir :
- CST Canada Co.
- Filgo Énergie

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes ce 18 octobre 2017 à 11h01 heures et que le différentiel de chaque soumission reçue se résume comme suit :
- CST Canada Co. N'a pas déposé
- Filgo Énergie - 0.0049

CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir une ou des dérogations que l'on peut qualifier de mineures;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Filgo Énergie la fourniture de diesel pour l'année 2018 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5021-17

FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - 2018

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4988-17 adoptée le 17 août 2017 son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 17 octobre 2017 est remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRE	Excavation Paul Jacques Inc.	Excavation R. Beaudoin & Fils Inc.	A.D. Roy 9060-1535 Québec Inc.
Pierre 0-3/4	-	12.08\$	-
Pierre 3/4 net	-	14.08\$	-
Pierre 4 à 8"	-	20.73\$	-
Sable Lavé	-	20.72\$	-
Sable filtrant Classe A	-	18.12\$	-
Sable Classe B	-	17.29\$	-
Tuf	-	8.83\$	-

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux granulaires nécessaires en 2018 soient commandés chez le fournisseur ayant déposé la meilleure offre dans chacune des catégories telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5022-17

LOCATION DE MACHINERIE POUR 2018

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #4988-17 adoptée le 17 août 2017, son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machinerie avec opérateur pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que la Régie n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT que le rapport d'ouverture des soumissions est déposé à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contremaître affecté au lieu d'enfouissement soit autorisé par la présente à faire appel aux services de différents fournisseurs, selon la catégorie de machinerie dont il peut avoir besoin au cours de l'année 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5023-17

DÉNEIGEMENT 2017-2018

CONSIDÉRANT que les opérateurs du système de traitement des eaux de lixiviation à la Régie doivent se présenter quotidiennement sur les lieux;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'il y ait des chutes de neige lors des fins de semaine et/ou lors des congés fériés;

CONSIDÉRANT qu'un prix/sortie a été demandé à Excavation Paul Jacques Inc. pour effectuer au besoin le déneigement à partir de l'entrée principale du lieu d'enfouissement technique jusqu'au bâtiment du système de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT que le prix demandé est de 90.00\$ plus taxes applicable par sortie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée et accorde le mandat à Excavation Paul Jacques Inc. tel que décrit dans son offre de service datée du 29 septembre 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5024-17

ACHAT DE CONTENEUR 2 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie n'avait plus de conteneurs d'une capacité de deux (2) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tel conteneur;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 22 juin 2017 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 780.00\$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Couture
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux à commander chez MG Distribution, douze (12) conteneurs d'une capacité de deux (2) verges cubes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5025-17

SOCIAL DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS

- CONSIDÉRANT** que la période des fêtes arrive à grand pas;
- CONSIDÉRANT** qu'un social de Noël serait bien pour les employés;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la tenue d'un souper lors de ce social pour les employés et leurs conjoints et que les dépenses encourues soient payées par la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5026-17

ACHAT MATÉRIEL SMBR

- CONSIDÉRANT** que pour le bon fonctionnement de la torchère certaines pièces sont nécessaires;
- CONSIDÉRANT** que l'inventaire de ces pièces est en baisse;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise l'achat de ces pièces tel que présenté dans une liste fournie par la firme Aquatech.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5027-17

ANALYSE EFFICACITÉ DE LA TORCHÈRE

- CONSIDÉRANT** que tel que stipulé dans leur mandat d'exploitation, la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau a demandé des soumissions afin d'effectuer les analyses d'efficacité pour la torchère;
- CONSIDÉRANT** qu'en date du 29 septembre 2017, trois (3) entreprises avaient déposé une offre dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que les offres soumises ont été analysées par Monsieur Daniel Langos, ing., M.Env. de Biothermica Technologies Inc.;

CONSIDÉRANT qu'une copie de la correspondance de Monsieur Langos datée du 28 septembre 2017 a été remise à chacun des administrateurs présents lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Langos recommande d'octroyer à SNC le contrat selon l'offre déposée soit :

- Condition 1 si la torchère peut respecter le REIMR si elle émet moins de 20 ppmv éq. Hex pour un montant de 7 815.00\$ plus taxes ou
- Condition 2 si elle respecte un taux de destruction de 98 % pour un montant de 8 505.00\$ plus taxes, lesquelles sont conformes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Monsieur Daniel Langos, ing., M.Env. de Biothermica Technologies Inc. et accorde à SNC le mandat de déterminer l'efficacité de la torchère pour l'année 2017 selon la condition 1 ou 2 dépendamment du taux de destruction de celle-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5028-17

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DOSSIER SP-1 ET SP-2

CONSIDÉRANT qu'une étude de dimensionnement pour l'augmentation de la capacité de refoulement des postes SP-1 et SP-2 et mise en place d'un débitmètre au refoulement de SP-2 doit être faite;

CONSIDÉRANT qu'une offre de services professionnels a été déposée par la Firme Asisto;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable d'avoir plus d'une offre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil demande d'aller en appel d'offre auprès de d'autres firmes dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5029-17

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT qu'un ou une nouvel(le) employé(e) entrera en poste à partir de janvier 2018;

- CONSIDÉRANT** que certains équipements sont désuets;
- CONSIDÉRANT** qu'un important tournant informatique est prévu pour 2018;
- CONSIDÉRANT** que de nouveaux équipements informatiques seront requis;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux à procéder à l'achat d'équipements informatiques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5030-17

REPLACEMENT BOÎTE D'ENSILAGE

- CONSIDÉRANT** que la boîte d'ensilage que l'on retrouve à l'écocentre est désuète;
- CONSIDÉRANT** qu'avec les nouveaux taux en 2018 pour les entrepreneurs, cette boîte risque de ce remplir plus souvent;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux à procéder à l'avancement de ce dossier.

ADOPTÉE

DEMANDE DE HUIS CLOS

À 20h44, Monsieur Michel Breton, demande le huis clos afin de discuter du dossier salaire.

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 20h48, Monsieur Yvan Paré, vice-président de la Régie, demande que le huis clos soit levé.

RÉSOLUTION NO: 5031-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h53.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CHRISTINE CARON

ÉRIC MAHEUX